



# Assistance à Maîtrise d'ouvrage « Écriture du plan de gestion du bien classé au patrimoine mondial de l'UNESCO « Mont-Saint-Michel et sa Baie »

## Démarche préalable de mobilisation, de partage et de définition des modalités d'écriture, dans le cadre d'un Plan de Paysage

### SYNTHÈSE DU PLAN DE PAYSAGE



**Étude commanditée par :**

InterSCoT : Pays du Mont-St-Michel et de sa Baie - Pays de Saint-Malo - Pays de Fougère

**Étude réalisée par :**

Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG - urbanistes (mandataire)

100 avenue Henri Ginoux 92120 Montrouge

tel 01 47 35 71 33, fax : 01 47 35 61 16

mail : [agence@follea-gautier.com](mailto:agence@follea-gautier.com)

site : [www.follea-gautier.com](http://www.follea-gautier.com)

Maîtres du Rêve

16 rue Raymond Losserand

75014 Paris

Tél : 01 43 27 43 89

mail : [mdrparis@maitresdureve.com](mailto:mdrparis@maitresdureve.com)

Itinéraires Avocats

Cadoz-Lacroix-Rey-Verne

87 rue de Sèze

69006 Lyon

Tél : 03 37 92 92 92

mail : [contact@itineraires-avocats.com](mailto:contact@itineraires-avocats.com)

**Travail suivi par :****COMITÉ OPÉRATIONNEL**

Elus SCoT

- PETR Sud Manche
- PETR Saint-Malo
- Pays de Fougères

Etat :

- Sous-préfet d'Avranches
- Sous-préfet de Saint-Malo
- SGAR de Normandie

Membres du Comité technique (voir ci-après)

**COMITÉ OPÉRATIONNEL ÉLARGI**

Chambres consulaires :

- Chambres d'Agriculture
- Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- Chambres de Commerce et d'Industrie

Associations

**COMITÉ TECHNIQUE**

SCoT :

- PETR Sud Manche
- PETR Saint-Malo
- Pays de Fougères

DRAC

DREAL :

- Normandie
- Bretagne

CMN – Abbaye

Sous-préfecture d'Avranches

ABF de l'Ille-et-Vilaine et de la Manche

DDTM :

- Ille-et-Vilaine
- Manche

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION 05

## LES VALEURS PAYSAGÈRES 08

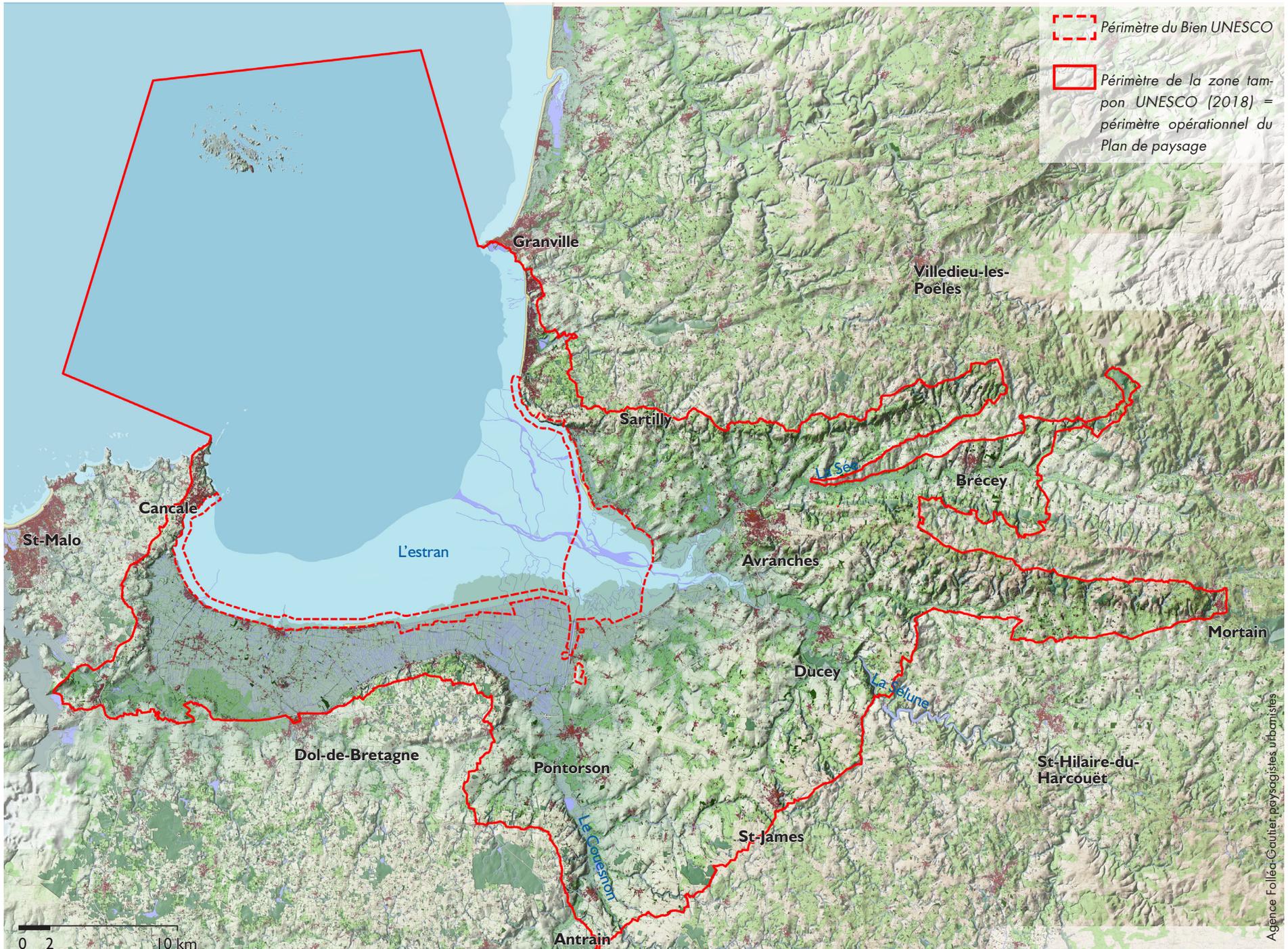
Valeur 1 // Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie	08
Valeur 2 // Le Mont : une composition architecturale et urbaine à la fois puissante et pittoresque	09
Valeur 3 // L'estran : un paysage « mystique », des milieux singuliers, une économie adaptée	10
Valeur 4 // Une agriculture et un bocage puissamment identitaires	11
Valeur 5 // Des marais et zones humides qui enrichissent les perceptions, la biodiversité et les pratiques	12
Valeur 6 // Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs	13
Valeur 7 // Un réseau de routes et de chemins en lien étroit avec le Mont Saint-Michel et sa Baie	14

## LES AXES ET LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE 15

## LE PROGRAMME D' ACTIONS 19

Axe 1 // ORGANISER une gestion efficace, partagée et réciproque du Bien et du territoire	19
Axe 2 // VALORISER la présence du Mont Saint-Michel dans le grand paysage et les approches	21
Axe 3 // ENRICHIR et améliorer l'expérience de visite du Mont-Saint-Michel	22
Axe 4 // PRÉSERVER les richesses de l'estran, de ses milieux, de ses espèces et de son rivage, par une gestion équilibrée des dynamiques	23
Axe 5 // ACCOMPAGNER les dynamiques agricoles gestionnaires de l'écrin du Mont	25
Axe 6 // CONFORTER la richesse agro-écologique et paysagère des fonds de vallées, marais et zones humides	27
Axe 7 // DÉVELOPPER une gestion patrimoniale ambitieuse, dynamique et coordonnée des villes, des villages et des activités	29
Axe 8 // ORGANISER des modes de découverte et d'usages apaisés de la Baie	31

## LA STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE À COURT TERME 33



## INTRODUCTION

Après deux ans de co-élaboration entre les collectivités locales et territoriales, l'État et les acteurs du monde socio-économique, culturel et environnemental, le projet de paysage du territoire de la Baie du Mont-Saint-Michel fixe le cap.

Socle du futur plan de gestion UNESCO du Mont-Saint-Michel et de sa baie, la démarche paysagère adoptée va à rebours des processus habituellement mis en œuvre pour élaborer les projets de territoire. On considère ici le paysage non pas comme une conséquence fortuite des décisions d'aménagement, ou comme un tableau figé qui subirait des « impacts », mais au contraire comme une cause commune et vivante, qui donne sens et direction aux choix de protection, d'aménagement et de gestion à opérer dans le large périmètre du site UNESCO. Le bien commun qu'est le paysage est ainsi au centre des attentions.

Le plan de paysage du Mont-Saint-Michel et de sa Baie comporte quatre phases :

Phase 1 : Méthodologie

Phase 2 : Diagnostic/Argumentaire

Phase 3 : Axes et objectifs de qualité paysagère

Phase 4 : Programme d'actions

Personne n'étant seul responsable de la question du paysage, la concertation et l'animation ont été au cœur de la démarche. Trois temps forts ont ponctué le processus d'élaboration, complétés par de nombreux comités techniques et de pilotage :

- Les « Journées de lecture des paysages », qui se sont déroulées le 14 mai, 13 juin et 26 juin 2018,
- Les « Ateliers diagnostics », qui ont eu lieu les 1er et 10 octobre 2018,
- Enfin les « Ateliers action », qui se sont déroulés les 05 avril, 06 mai et 24 mai 2019.

Ce résumé synthétise la démarche du plan de paysage en se focalisant autour de la notion de valeur.

---

## **UN PLAN DE PAYSAGE CONSTRUIT AUTOUR DE LA NOTION DE VALEUR**

Cette notion de valeur est le principal point d'articulation entre le plan de paysage et le plan de gestion. On parle de valeur paysagère dans le plan de paysage et de valeur universelle exceptionnelle dans le plan de gestion. Ces valeurs fondent l'identité du Mont-Saint-Michel et de sa Baie. Elles ont non seulement vocation à être préservées mais aussi pérennisées et développées à travers le programme d'actions. Elles sont aussi des sources d'inspiration pour agir de façon juste dans le territoire, dans le souci de poursuivre la construction de l'identité du territoire par son paysage : des valeurs... pour valoriser !

Les partages d'expériences ont permis de faire émerger sept valeurs qui définissent « l'esprit des lieux ». Ce sont des sources d'inspiration pour agir à bon escient et poursuivre le façonnage attentif de ce territoire vivant hors du commun :

1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie
2. Le Mont : une composition architecturale et urbaine à la fois puissante et pittoresque
3. L'estran : un paysage « mystique », des milieux singuliers, une économie adaptée
4. Une agriculture et un bocage puissamment identitaires
5. Des marais et zones humides qui enrichissent les perceptions, la biodiversité et les pratiques
6. Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs
7. Un réseau de routes et de chemins en lien étroit avec le Mont Saint-Michel et sa Baie

A partir de cette reconnaissance partagée des principaux caractères du territoire, les participants ont pu s'exprimer sur les opportunités et les actions contemporaines qui les confortent, ainsi que sur les faiblesses et les processus qui les fragilisent. Les enjeux de préservation/gestion, de valorisation/création et de requalification/réhabilitation ont ainsi été précisés.

La synthèse des enjeux par valeurs a permis de dégager sept axes de projet, auxquels précède un axe qui répond à des enjeux généraux. Huit axes structurent ainsi le plan d'action pour le paysage :

AXE 1 // ORGANISER une gestion efficace, partagée et réciproque du Bien et du territoire

AXE 2 // VALORISER la présence du Mont Saint-Michel dans le grand paysage et les approches

AXE 3 // ENRICHIR et améliorer l'expérience de visite du Mont-Saint-Michel

AXE 4 // PRÉSERVER les richesses de l'estran, de ses milieux, de ses espèces et de son rivage, par une gestion équilibrée des dynamiques

AXE 5 // ACCOMPAGNER les dynamiques agricoles gestionnaires de l'écrin du Mont

AXE 6 // CONFORTER la richesse agro-écologique et paysagère des fonds de vallées, marais et zones humides

AXE 7 // DÉVELOPPER une gestion patrimoniale ambitieuse, dynamique et coordonnée des villes, des villages et des activités

AXE 8 // ORGANISER des modes de découverte et d'usages apaisés de la Baie

Ces huit axes structurent le plan d'action pour le paysage. Ils se déclinent en 23 objectifs et 111 actions, respectant et nourrissant l'« esprit des lieux ».

A très court terme (2019-2020), le Plan de Paysage programme 7 actions qui seront suivies par une soixantaine d'actions dans les années 2020, 2021 et 2022.

# Les valeurs paysagères

---

Les sept valeurs du Mont-Saint-Michel constituent le socle de la démarche du plan de paysage.

## *Valeur 1 // Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie*

La silhouette célèbre et remarquable du Mont Saint-Michel marque la double dimension architecturale et paysagère du Bien et constitue à ce titre l'emblème de tout un territoire. A l'échelle architecturale, elle s'est édifiée progressivement au cours des siècles, jusqu'à être magnifiée au tournant des XIXe et XXe siècles avec l'édification de la flèche de l'abbatiale par Victor Petitgrand. A l'échelle du paysage, elle n'a fait l'objet que de valorisations ponctuelles de vues, sans logique d'itinéraires et de récits d'ensemble.



## Les valeurs paysagères

### *Valeur 2 // Le Mont : une composition architecturale et urbaine à la fois puissante et pittoresque*

Le pittoresque de la découverte du village et de l'abbaye est lié à la maîtrise architecturale d'ensemble et détaillée, ainsi qu'à la multitude des cheminements et lieux qui sillonnent et ponctuent le Rocher : rues, venelles, chemins, sentiers, passages, escaliers, places, placettes, terrasses, jardins, ... Une variété d'ambiances s'offre à la faveur de ces découvertes, de la venelle la plus intime au panorama le plus grandiose. Les efforts continus engagés depuis des décennies en faveur de la conservation et de la valorisation patrimoniales du Bien portent leurs fruits et doivent être poursuivis. Mais l'expérience de visite n'est aujourd'hui pas à la hauteur du cadre. Elle est limitée par l'envahissement de la foule et des commerces banalisants sur la rue principale, ainsi que par le manque d'offre culturelle, d'animation, de confort et de service de visites.



### *Valeur 3 // L'estran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée*

L'immense estran de la Baie du Mont Saint-Michel vit au rythme des marées parmi les plus puissantes du monde, des changements météorologiques fréquents et des variations rapides de lumières. Son aspect épuré et instable d'eau, de vase, d'herbus et de ciel rehausse l'étrangeté du surgissement du Mont en son sein. Mais la multiplicité des activités économiques ou de loisirs, ainsi que la dépendance de la qualité biologique au bassin versant dans son ensemble, génèrent des pressions, des fragilités ou des déséquilibres.



## Les valeurs paysagères

### *Valeur 4 // Une agriculture et un bocage puissamment identitaires*

L'agriculture gère l'essentiel de l'espace terrestre du périmètre UNESCO. Elle a contribué au fil des siècles à façonner des paysages témoignant d'une adaptation fine et soignée au climat et aux ressources, qu'expriment en particulier le bocage et ses différentes formes, les polders tirés au cordeau et les productions locales AOP. L'économie agricole est aujourd'hui en forte évolution, avec l'élevage qui diminue au profit des cultures, ou qui se restructure par regroupements d'exploitants, ou encore qui se diversifie ; le développement des circuits courts et de proximité ; l'adaptation inévitable au changement climatique... Les paysages évoluent d'autant, avec retournement des prairies au profit des cultures, ouverture voire disparition du bocage en certains endroits, difficulté de gestion des haies, abandon, transformation ou regroupement de bâtiments agricoles, ...



## Les valeurs paysagères

---

### *Valeur 5 // Des marais et zones humides qui enrichissent les perceptions, la biodiversité et les pratiques*

La richesse biologique et paysagère du territoire de la Baie est aussi liée à la présence de marais et zones humides terrestres, en lien avec l'estran. L'ensemble forme un écosystème fonctionnel, souvent continu, entre zones de déplacements, de gagnage, de repos, de chasse et de reproduction pour les espèces animales, aussi bien sur terre que dans l'eau et dans les airs. Cette complémentarité des marais est aussi vraie avec les collines bocagères qui les bordent, pour les exploitations d'élevage qui gèrent l'ensemble en répartissant leurs troupeaux entre hiver (collines) et été (marais). Les marais blancs et noirs ont connu une spectaculaire transformation, de l'élevage/vergers aux cultures légumières et céréalières, tandis que les fonds de vallées humides tendent à l'inverse à être abandonnés et à se refermer.



## Les valeurs paysagères

### ***Valeur 6 // Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs***

Le territoire de la baie du Mont Saint-Michel est ponctué de villes et de villages dont la qualité architecturale et l'unité sont largement liés à la dominante du granite et du schiste comme matériaux de construction. Ils contribuent au caractère du pays et à son attractivité. Les villes principales ont pour caractéristique commune d'offrir des silhouettes marquantes dans le grand paysage, en étant perchées en promontoires, comme Cancale, Dol, Avranches et Granville. Quant aux bourgs et villages, ils offrent une vraie diversité de sites bâtis, entre vallées, coteaux, plaines et plateaux. Des processus de banalisation du paysage se lisent avec l'urbanisation récente, qu'elle soit d'habitat ou d'activités : formes urbaines ou architecturales inadaptées, étalement urbain en sites sensibles comme les crêtes ou les bords de routes, développement de franges d'urbanisation conflictuelles avec l'agriculture, urbanisation commerciale d'entrées de territoires, de sites ou de villes, relatif affaiblissement des centres urbains et villageois et des espaces publics, ...



## Les valeurs paysagères

---

### *Valeur 7 // Un réseau de routes et de chemins en lien étroit avec le Mont Saint-Michel et sa Baie*

Chemins montois ou de paradis, chemins jacquiers, convergent depuis 1000 ans vers le Mont-Saint-Michel depuis les montjoies à travers bocages, villages, villes et marais. Le tourisme contemporain au Mont Saint Michel est par nature un tourisme d'itinérance qui a été facilité et accéléré ces dernières décennies par l'aménagement d'axes de circulation rapides. Le défi pour l'avenir est d'inviter les visiteurs de passage à retrouver le goût de l'itinérance à l'échelle de la Baie.



# Les axes et les objectifs de qualité paysagère

La synthèse des enjeux par valeurs a permis de dégager sept axes de projet, auxquels précède un axe qui répond à des enjeux généraux. Les huit axes sont ensuite déclinés en 23 objectifs de qualité paysage.

## *Axe 1 // Organiser une appropriation et une gestion efficace, partagée et réciproque du Bien et du territoire*

Cet axe permet de répondre aux enjeux généraux majeurs :

- Un besoin d'harmonisation
- Une absence d'appartenance, de fierté, d'appropriation
- Une nécessité de dépasser la contrainte par le projet

Deux objectifs sont définis pour cet axe :

- 1.1. CONFORTER la gouvernance et les moyens de gestion du territoire et des Biens UNESCO
- 1.2. FAVORISER l'appropriation des valeurs de l'inscription UNESCO par les acteurs et habitants du territoire

## *Axe 2 // VALORISER la présence du Mont Saint-Michel dans le grand paysage et les approches*

Cet axe s'inscrit en réponse aux enjeux majeurs de la valeur 1 (Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie) :

- Les ouvertures vers la baie face aux processus d'appropriation par les constructions nouvelles et de manque de gestion du bocage ;
- La mise en valeur coordonnée des vues et patrimoines afférents à l'échelle de l'ensemble du territoire ;
- La mise en place participative de signes d'appartenance au territoire et au Bien UNESCO.

Trois objectifs sont définis pour cet axe :

- 2.1. IDENTIFIER, préserver et gérer les fenêtres visuelles et les points de vue (sur et depuis le Mont, et entre les grandes composantes du territoire UNESCO)
- 2.2. CONSTRUIRE un récit, une itinérance et une offre spécifiques sur les silhouettes du Mont Saint-Michel dans son territoire, sur la base des points de vue majeurs liés
- 2.3. PRÉSERVER les crêtes et les reliefs écrans contre l'urbanisation diffuse

# Les axes et les objectifs de qualité paysagère

## Axe 3 // ENRICHIR et améliorer l'expérience de visite du Mont Saint-Michel

Cet axe s'inscrit en réponse aux enjeux majeurs de la valeur 2 (Le Mont : une composition architecturale et urbaine à la fois puissante et pittoresque) :

- L'expérience sensorielle et culturelle, autre que celle de la grande rue et de ses commerces surencombrés ;
- L'offre commerciale face à sa limitation et sa standardisation ;
- Le fonctionnement des accès au Rocher, pour le confort des visiteurs et pour les habitants du territoire hors-saison.

Trois objectifs sont définis pour cet axe :

- 3.1. POURSUIVRE la préservation et la valorisation patrimoniale, architecturale et urbaine du Rocher
- 3.2. REFONDRE l'offre commerciale dans une offre plus qualitative, plus locale, plus diversifiée et apaisée
- 3.3. AMÉLIORER l'organisation de l'arrivée et de l'accueil au Mont-Saint-Michel pour les visiteurs et les habitants du territoire

## Axe 4 // PRÉSERVER les richesses de l'estran, de ses milieux, de ses espèces et de son rivage, par une gestion équilibrée des dynamiques

Cet axe s'inscrit en réponse aux enjeux majeurs de la valeur 3 (L'estran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée) :

- La gestion des milieux, eaux et activités dans un contexte vaste, mais dynamique et complexe : conchyliculture, pêche à pied, traversée de la baie, sports, élevage, ... ;
- Le rivage (autour des limites de l'estran) face aux multiples pressions : routes et cheminements, habitat, activités économiques et bâtiments, accueil du public et stationnements, équipements touristiques et de loisirs, dispositifs de protection contre les risques de submersion et d'érosion, ...

Trois objectifs sont définis pour cet axe :

- 4.1. DÉVELOPPER la connaissance et le suivi scientifiques des dynamiques de l'estran et des bassins versants de la Baie
- 4.2. ORGANISER la gestion différenciée des prés salés (dans l'espace et dans le temps)
- 4.3. ACCOMPAGNER qualitativement l'adaptation des activités de l'estran et du rivage (activités marines, de tourisme et de loisirs)

## Les axes et les objectifs de qualité paysagère

### *Axe 5 // ACCOMPAGNER les dynamiques agricoles gestionnaires de l'écrin du Mont*

Cet axe s'inscrit en réponse aux enjeux majeurs de la valeur 4 (Une agriculture et un bocage puissamment identitaires) :

- La gestion économique du bocage, en vue d'assurer son entretien, sa pérennité et ses fonctionnalités paysagères et écologiques ;
- Le confortement concomitant de l'économie agricole et de la qualité des paysages, notamment par la diversification et la labellisation ;
- Les prairies, notamment dans les espaces les plus sensibles d'un point de vue du paysage et de la biodiversité, où elles tendent à disparaître ;
- Les bâtiments agricoles face aux évolutions : soumis à abandon, transformation ou agrandissement.

Trois objectifs sont définis pour cet axe :

- 5.1. PÉRENNISER les bocages par une gestion, une dynamique et une proximité adaptées
- 5.2. ACCOMPAGNER l'adaptation des bâtiments agricoles (friches, transformations, agrandissements, constructions nouvelles, abords)
- 5.3. CONFORTER l'économie agricole et la qualité des paysages par la diversification des productions et le développement de la valeur ajoutée

### *Axe 6 // CONFORTER la richesse agro-écologique et paysagère des fonds de vallées, marais et zones humides*

Cet axe s'inscrit en réponse aux enjeux majeurs de la valeur 5 (Des marais et zones humides qui enrichissent les perceptions, la biodiversité et les pratiques) :

- L'écologie des polders et marais blanc et noir, suite à leurs puissantes mutations des dernières décennies ;
- Les fonds de vallons, face à l'enfrichement ;
- L'interprétation à travers l'itinérance ;
- La valorisation patrimoniale et touristique des marais et zones humides, notamment en rétro-littoral.

Deux objectifs sont définis pour cet axe :

- 6.1. REGAGNER ET PÉRENNISER la gestion (agro) écologique des marais blancs, des marais noirs, des polders, des vallées et des marais intérieurs
- 6.2. DÉVELOPPER l'offre d'interprétation des vallées et marais (tourisme vert) à travers des sites de découverte nature et une itinérance spécifique (voir aussi axe 8)

# Les axes et les objectifs de qualité paysagère

## **Axe 7 // DÉVELOPPER une gestion patrimoniale ambitieuse, dynamique et coordonnée des villes, des villages et des activités**

Cet axe s'inscrit en réponse aux enjeux majeurs de la valeur 6 (Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs) :

- Les villes principales et leur patrimoine, pour affirmer davantage leur place culturelle et touristique aux côtés et en complément du Mont-Saint-Michel : silhouettes et monuments, architecture, espaces publics, promenades et espaces des rebords des promontoires, liaisons quartiers hauts/bas, accueil et stationnements des visiteurs, ...
- Les villes et villages, pour renforcer leur attractivité : architecture, espaces publics, enseignes et signalétiques, commerces, services et équipements, ...
- La qualité du bâti (urbaine, paysagère, architecturale), face aux processus permanents de banalisation

Trois objectifs sont définis pour cet axe :

- 7.1. VALORISER les villes principales du territoire de la Baie du Mont-Saint-Michel comme pôles-relais culturels et touristiques majeurs et complémentaires les uns aux autres
- 7.2. RENFORCER l'attractivité des villes et des villages par la maîtrise paysagère, urbaine et architecturale des développements d'habitats, activités et équipements
- 7.3. POURSUIVRE la valorisation des patrimoines de proximité en lien avec la Valeur Universelle Exceptionnelle

## **Axe 8 // Organiser des modes de découverte et d'usages apaisés de la Baie**

Cet axe s'inscrit en réponse aux enjeux majeurs de la valeur 7 (Un réseau de routes et de chemins en lien étroit avec le Mont-Saint-Michel) :

- La découverte et l'usage plus apaisés du territoire de la Baie du Mont-Saint-Michel ;
- Le développement d'un réseau complet d'itinérance vélo ;
- La qualité des points d'intermodalités ;
- La desserte de la Baie par le train, en lien avec la desserte bus et le réseau vélo, pour les touristes et les usages quotidiens ;
- La valorisation paysagère, culturelle et touristique des chemins patrimoniaux (signalétique harmonisée, création de gîtes d'étape, comment raconte-t-on l'histoire...) ;
- Les itinéraires de découverte thématiques et leur mise en cohérence ;
- Les patrimoines de proximité, face à leur fragilité.

Quatre objectifs sont définis pour cet axe :

- 8.1. DÉFINIR une stratégie d'ensemble associant paysage et mobilités
- 8.2. PROMOUVOIR fortement les itinérances douces de découvertes et de liaisons
- 8.3. Mettre en cohérence les itinéraires routiers de découverte thématiques et leur valorisation paysagère, culturelle et touristique (route du granit, route des marais, route des bocages, ...)
- 8.4. Améliorer la desserte touristique et quotidienne de la Baie par le train (en lien avec la desserte bus et le réseau vélo)

# Les axes et les objectifs de qualité paysagère

Le plan de paysage du Mont-Saint-Michel et de sa Baie propose un projet dessiné en une cartographie de synthèse. Il s'agit d'une représentation d'avenir pour le territoire, dont le développement a vocation à s'inscrire dans une trame paysagère définie et dessinée. Cette trame exprime les axes et les objectifs en les spatialisant.

Le plan au 1/50 000e est en annexe ainsi qu'une version au format A3.

Pour information :

 Périmètre de la zone tampon (2018) = Périmètre opérationnel du Plan de Paysage

 Périmètre du Bien UNESCO

PM Pour Mémoire, non cartographié

## Axe 1 // Organiser une appropriation et une gestion efficace, partagée et réciproque du Bien et du territoire

- 1.1. CONFORTER la gouvernance et les moyens de gestion du territoire et des Biens UNESCO - PM
- 1.2. FAVORISER l'appropriation des valeurs de l'inscription UNESCO par les acteurs et habitants du territoire - PM

## Axe 2 // VALORISER la présence du Mont Saint-Michel dans le grand paysage et les approches

- 2.1. IDENTIFIER, préserver et gérer les fenêtres visuelles et les points de vue (sur et depuis le Mont, et entre les grandes composantes du territoire UNESCO) - PM
- 2.2. CONSTRUIRE un récit, une itinérance et une offre spécifiques sur les silhouettes du Mont Saint-Michel dans son territoire, sur la base des points de vue majeurs liés

Points de vue majeurs sur le Mont



Points de vue majeurs sur la mer



Points de vue majeurs sur la terre



 Routes paysages

- 2.3. PRÉSERVER les crêtes et les reliefs écrins contre l'urbanisation diffuse

 Coteaux

Lignes de crêtes

 à préserver  fragilisées face à la pression urbaine

 Silhouettes bâties maîtrisées

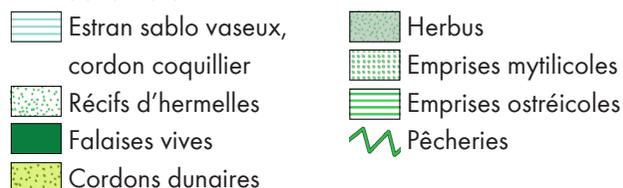
# Les axes et les objectifs de qualité paysagère

## Axe 3 // ENRICHIR et améliorer l'expérience de visite du Mont Saint-Michel

- 3.1. POURSUIVRE la préservation et la valorisation patrimoniale, architecturale et urbaine du Rocher - PM
- 3.2. REFONDRE l'offre commerciale dans une offre plus qualitative, plus locale, plus diversifiée et apaisée - PM
- 3.3. AMÉLIORER l'organisation de l'arrivée et de l'accueil au Mont-Saint-Michel pour les visiteurs et les habitants du territoire - PM

## Axe 4 // PRÉSERVER les richesses de l'estran, de ses milieux, de ses espèces et de son rivage, par une gestion équilibrée des dynamiques

- 4.1. DÉVELOPPER la connaissance et le suivi scientifiques des dynamiques de l'estran et des bassins versants de la Baie



- 4.2. ORGANISER la gestion différenciée des prés salés (dans l'espace et dans le temps)



- 4.3. ACCOMPAGNER qualitativement l'adaptation des activités de l'estran et du rivage (activités marines, de tourisme et de loisirs)

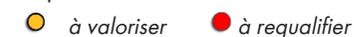
Emprises et bâtiments conchylicoles, installations portuaires



Espaces d'accueil



Emprises d'activités commerciales ou de loisirs



## Axe 5 // ACCOMPAGNER les dynamiques agricoles gestionnaires de l'écrin du Mont

- 5.1. PÉRENNISER les bocages par une gestion, une dynamique et une proximité adaptées

Maille bocagère



Arbres et haies dans le secteur des marais et polder



- 5.2. ACCOMPAGNER l'adaptation des bâtiments agricoles (friches, transformations, agrandissements, constructions nouvelles, abords) - PM

- 5.3. CONFORTER l'économie agricole et la qualité des paysages par la diversification des productions et le développement de la valeur ajoutée - PM

# Les axes et les objectifs de qualité paysagère

## Axe 6 // CONFORTER la richesse agro-écologique et paysagère des fonds de vallées, marais et zones humides

6.1. REGAGNER ET PÉRENNISER la gestion (agro) écologique des marais blancs, des marais noirs, des polders, des vallées et des marais intérieurs - PM

 Vallées et marais intérieurs

6.2. DÉVELOPPER l'offre d'interprétation des vallées et marais (tourisme vert) à travers des sites de découverte nature et une itinérance spécifique (voir aussi axe 8) - PM

## Axe 7 // DÉVELOPPER une gestion patrimoniale ambitieuse, dynamique et coordonnée des villes, des villages et des activités

7.1. VALORISER les villes principales du territoire de la Baie du Mont-Saint-Michel comme pôles-relais culturels et touristiques majeurs et complémentaires les uns aux autres

 Villes principales

7.2. RENFORCER l'attractivité des villes et des villages par la maîtrise paysagère, urbaine et architecturale des développements d'habitats, activités et équipements

 Les sites bâtis remarquables

 Villes silhouettes

Seuils

 à valoriser  à requalifier

Emprises d'activités commerciales ou de loisirs

 à valoriser  à requalifier

7.3. POURSUIVRE la valorisation des patrimoines de proximité en lien avec la Valeur Universelle Exceptionnelle - PM

## Axe 8 // Organiser des modes de découverte et d'usages apaisés de la Baie

8.1. DÉFINIR une stratégie d'ensemble associant paysage et mobilités - PM

8.2. PROMOUVOIR fortement les itinérances douces de découvertes et de liaisons

 Les principaux chemins de pèlerinage du Mont et du Tro Breizh déjà repérés

 Itinéraires cyclables

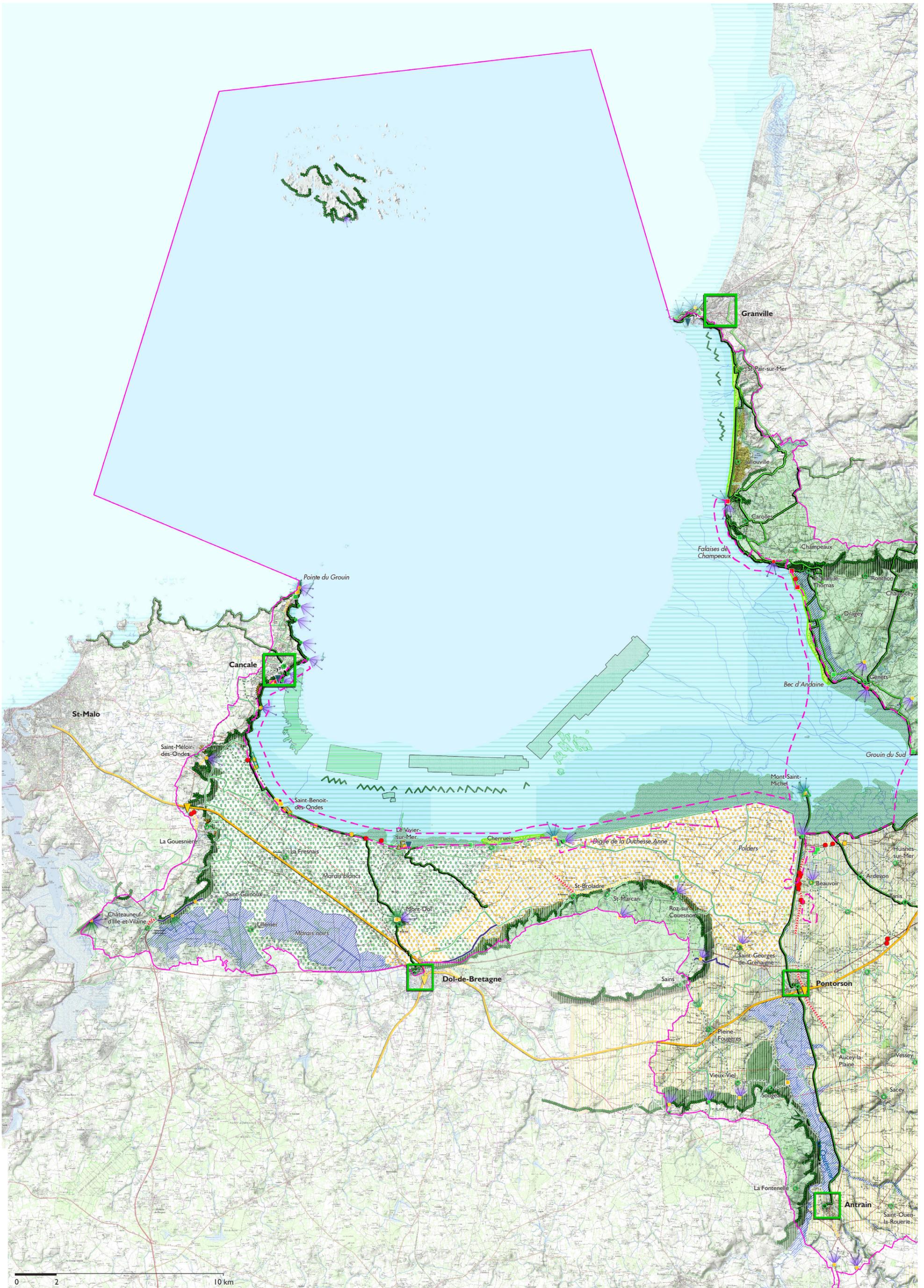
 Ports

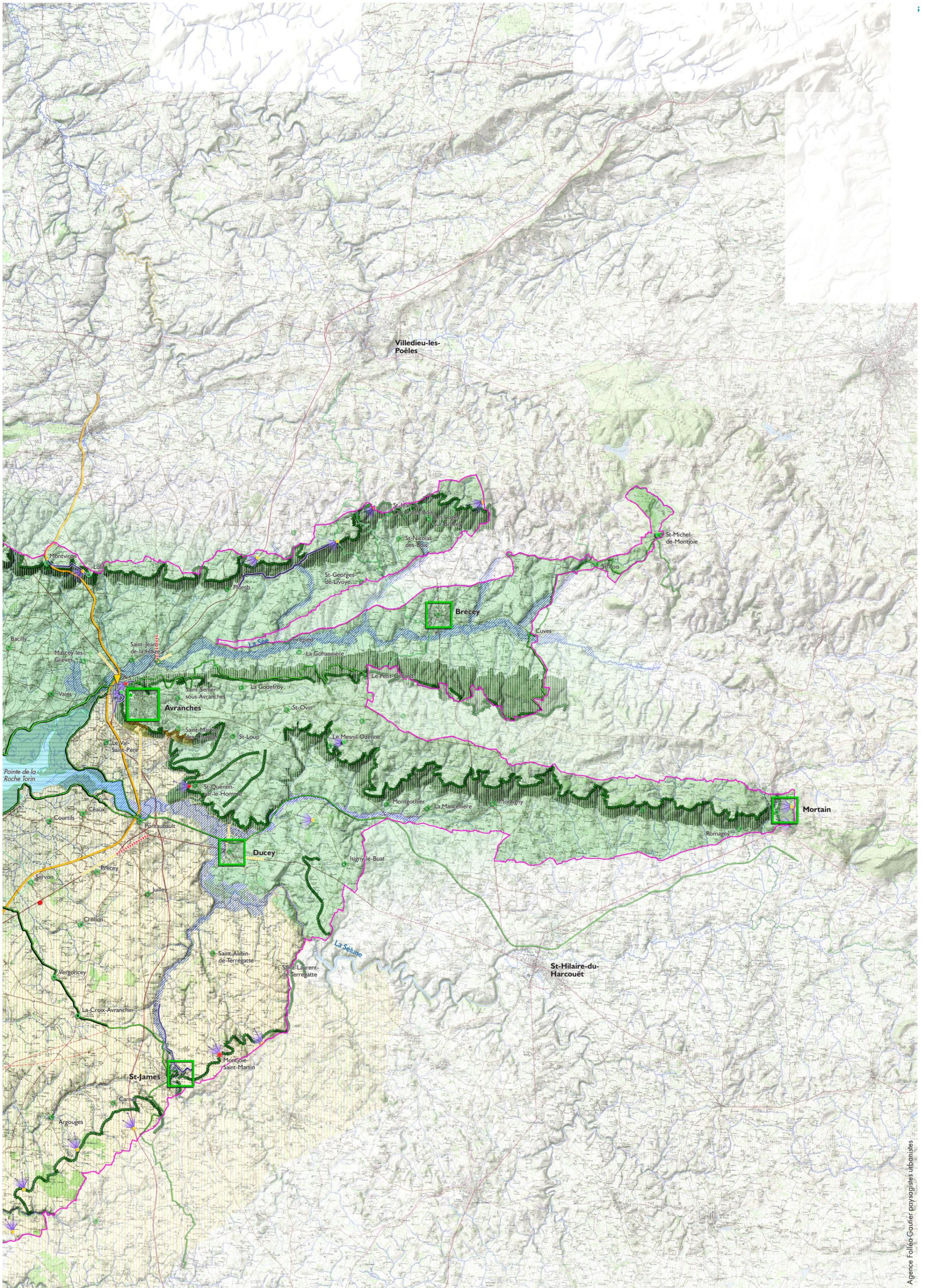
8.3. Mettre en cohérence les itinéraires routiers de découverte thématiques et leur valorisation paysagère, culturelle et touristique (route du granit, route des marais, route des bocages, ...)

8.4. Améliorer la desserte touristique et quotidienne de la Baie par le train (en lien avec la desserte bus et le réseau vélo)

 Voie ferrée

 Gares





# Le programme d'actions

Le programme d'actions permet de traduire de manière concrète les objectifs de qualité paysagère. Il est détaillé dans le rapport de la phase 4.

## AXE I // ORGANISER une gestion efficace, partagée et réciproque du Bien et du territoire

Objectifs	Actions	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Priorité 1 : 2019-2022 2 : 2023-2026 3 : 2027 et au-delà
1.1. CONFORTER la gouvernance et les moyens de gestion	1.1.1. Rédiger le Plan de gestion UNESCO sur la base des résultats du Plan de paysage, du plan d'actions Natura 2000 réactualisé, de l'actualisation de la V.U.E., de l'évaluation des politiques publiques, de la coordination clarifiée de l'action de l'État, des projets en cours sur la baie (médiation, développement, connaissance, etc.) et des études antérieures	État + InterSCoT + Copil N2000	1
	1.1.2. Conserver à court terme la coordination des structures de gouvernance en place et engager une réflexion juridique, financière et fonctionnelle sur la structure de gouvernance adaptée en complément de l'EPIC national en cours de montage	InterSCoT	1
	1.1.3. Mettre en place l'atelier permanent du projet de paysage patrimonial : l'A4P	InterSCoT	1
	1.1.4. Installer un conseil scientifique du plan de gestion UNESCO	État + Collectivités	1
	1.1.5. Organiser un service de l'Etat «facilitateur», harmonisé à l'échelle interdépartementale pour accompagner les projets	État	1
	1.1.6. Installer des paysagistes concepteurs, des architectes-urbanistes et des écologues conseils à l'échelle de l'InterSCoT	InterSCoT	1
	1.1.7. Créer un observatoire photographique à l'échelle du territoire UNESCO s'appuyant sur les données existantes	InterSCoT	1
	1.1.8. Définir l'architecture de la collecte, de la bancarisation et de la valorisation des données naturalistes en Baie (en lien avec l'action 4.1 du DocOb)	État + Futur CPIE	1
	1.1.9. Rédiger un document-cadre des documents d'urbanisme et prévoir sa traduction réglementaire	InterSCoT	1
	1.1.10. Créer une charte de communication, d'identité visuelle, de signalétique d'ensemble « Le Mont-Saint-Michel et sa Baie et les chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France »	InterSCoT	1

# Le programme d'actions

Objectifs	Actions	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Priorité 1 : 2019-2022 2 : 2023-2026 3 : 2027 et au-delà
Suite de l'objectif 1.1.	1.1.11. Prévoir une méthodologie d'évaluation de la mise en oeuvre du Plan de paysage	InterSCoT	1
	1.1.12. Accompagner en ingénierie l'InterSCoT et les différentes collectivités pour la mise en oeuvre du Plan de paysage (et du Plan de gestion)	InterSCoT	1
	1.1.13. Pérenniser et développer les échanges avec les territoires aux problématiques similaires	InterSCoT	1
	1.1.14. Expérimenter une ou des méthodes de concertation interdépartementale pour solutionner des problématiques communes ou semblables		1
1.2. FAVORISER l'appropriation des valeurs de l'inscription UNESCO par les acteurs et habitants du territoire (signes d'appartenance, animation, communication-information, événementiels, pédagogie, mobilisation des acteurs économiques)	1.2.1. Définir une charte d'engagement en faveur des valeurs UNESCO, votée par les communes puis par les intercommunalités, les Départements, les Régions et l'État	InterSCoT	1
	1.2.2. Définir une stratégie de communication, appuyée sur les éléments de la VUE et les caractéristiques exceptionnelles des patrimoines architectural et naturel du territoire	InterSCoT + État	1
	1.2.3. Construire des outils de communication mis à disposition des collectivités	InterSCoT	1
	1.2.4. Développer une communication locale de la baie du MSM et de la zone tampon : transmission de valeurs, identité, reconnaissance par la population	OT SMSMN/SPL DSMBMSM	1
	1.2.5. Créer des panneaux UNESCO à installer sur les supports des panneaux déjà existants des entrées des communes (sur la base de la charte de communication, action 1.1.10)	InterSCoT	1
	1.2.6. Définir les critères d'excellence et identifier des ambassadeurs ou relais en faveur des Biens inscrits au Patrimoine mondial (Mont Saint-Michel et sa baie et Chemins de Saint-Jacques) qui pourront signer la charte d'engagement en faveur des valeurs UNESCO (action 1.2.1)	OT SMSMN/SPL DSMBMSM	1
	1.2.7. Identifier des points forts au droit des villes-portes, des axes d'entrée principaux et de sites emblématiques du territoire UNESCO et qualifier d'éventuels aménagements paysagers	InterSCoT (coordination)	1
	1.2.8. Créer des événements et des actions de valorisation du paysage festifs, artistiques ou pédagogiques promouvant les Biens UNESCO et la VUE, en s'appuyant sur le contrat de destination	OT SMSMN/SPL DSMBMSM	2 - 3
	1.2.9. Disposer d'un ou des lieux de présentation/vente couplant explicitement qualité du territoire/qualité des produits à partir d'un cahier des charges de labellisation de ces productions ou services (voir aussi 3.2.1)	OT SMSMN/SPL DSMBMSM	2

## Le programme d'actions

### AXE 2 // VALORISER la présence du Mont Saint-Michel dans le grand paysage et les approches

Objectifs	Actions	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Priorité 1 : 2019-2022 2 : 2023-2026 3 : 2027 et au-delà
2.1. IDENTIFIER, préserver et gérer les fenêtres visuelles et les points de vue (sur le Mont et depuis le Mont, ainsi qu'entre les grandes composantes du territoire UNESCO)	2.1.1. Établir un inventaire affiné de l'ensemble des points de vue et fenêtres visuelles sur une base participative des communes, des habitants, des gestionnaires des haies, des associations environnementales/ paysage ainsi que sur une analyse exhaustive du territoire par des professionnels du paysage	InterSCoT (base commune), EPCI et communes (inventaires)	1
	2.1.2. Inscrire les fenêtres et points de vue identifiés et retenus dans les documents d'urbanisme, notamment par des OAP thématiques «Fenêtres visuelles et points de vue» dans les PLU(i)	EPCI et communes	1
	2.1.3. Installer des dispositifs mutualisés de gestion des ouvertures visuelles retenues comme prioritaires	InterSCoT	2
2.2. CONSTRUIRE un récit, une itinérance et une offre spécifiques sur les silhouettes du Mont Saint-Michel dans son territoire, sur la base des points de vue majeurs liés	2.2.1. Réaliser un Schéma d'interprétation-médiation à l'échelle du territoire UNESCO dans une démarche participative des collectivités et des habitants et sur la base d'une analyse des professionnels du paysage (en lien avec l'axe 8)	InterSCoT	1
	2.2.2. Développer une signalétique qualitative harmonieuse (en lien avec l'axe 8)	InterSCoT	1
	2.2.3. Lancer des missions de maîtrise d'œuvre par site/itinéraire	InterSCoT	2 - 3
	2.2.4. Mettre en place une démarche participative et ludique autour des silhouettes du Mont-Saint-Michel (en continuité de l'opération « Belvédères »)	InterSCoT	2
2.3. PRÉSERVER les crêtes et les reliefs écrins contre l'urbanisation diffuse	2.3.1. Établir un inventaire affiné des crêtes et reliefs écrins	InterSCoT (base commune), EPCI et communes (inventaires)	1
	2.3.2. Intégrer la préservation des crêtes et reliefs-écrins contre l'urbanisation diffuse dans les documents d'urbanisme SCOT et PLU (i) (voir action 1.1.9) et mener une réflexion pour des classements de sites afin de préserver les crêtes remarquables	EPCI et communes	1 - 2

## Le programme d'actions

### AXE 3 // ENRICHIR et améliorer l'expérience de visite du Mont Saint-Michel

Objectifs	Actions	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Priorité 1 : 2019-2022 2 : 2023-2026 3 : 2027 et au-delà
3.1. POURSUIVRE la préservation et la valorisation patrimoniale, architecturale et urbaine du Rocher	3.1.1. Développer une signalétique qualitative et harmonieuse, notamment au niveau de la Porte du Roy	CMN Abbaye-EPIC	1
	3.1.2. Réaliser un plan-programme de la Tour Gabriel pour l'ouvrir au public	CMN Abbaye-EPIC	1
	3.1.3. Créer des visites guidées et parcours spécifiques sur le village et son patrimoine	CMN Abbaye-EPIC	2
	3.1.4. Valoriser le paysage des cheminements et espaces publics : mission de programmation et de maîtrise d'œuvre	CMN Abbaye-EPIC	2
	3.1.5. Reprogrammer une vocation au bâtiment de l'office du tourisme	CMN Abbaye	2
3.2. REFONDRE l'offre commerciale dans une offre plus qualitative, plus locale, plus diversifiée et apaisée	3.2.1. Créer une vitrine des savoir-faire d'excellence de la Baie dans la Tour Boucle et des lieux-relais dans les deux départements du territoire	OT DMSMN/SPL DSMBMSM	1
	3.2.2. Sensibiliser les restaurateurs et gestionnaires de magasins à développer la part des produits de la baie et du territoire UNESCO dans leur offre	OT DMSMN/SPL DSMBMSM	1
3.3. AMÉLIORER l'organisation de l'arrivée et de l'accueil au Mont-Saint-Michel pour les visiteurs et les habitants du territoire	3.3.1. Engager une réflexion avec le nouvel EPIC sur le redéploiement du CIT comme lieu d'introduction à la découverte du bien UNESCO	EPIC	1
	3.3.2. Établir un programme chiffré et phasé d'amélioration de la qualité d'accueil Caserne/Rocher, sur la base d'un diagnostic affiné et partagé des besoins	EPCI	1
	3.3.3. Établir un programme d'ensemble de valorisation paysagère, culturelle et touristique de Pontorson à l'arrivée sur le Mont Saint-Michel en passant par Beauvoir	EPCI	1
	3.3.4. Développer une stratégie de gestion des flux du public autour du Mont	EPCI	1
	3.3.5. Faire connaître et renforcer les facilités d'accès pour les résidents	EPCI	1

## Le programme d'actions

### AXE 4 // PRÉSERVER les richesses de l'estran, de ses milieux, de ses espèces et de son rivage, par une gestion équilibrée des dynamiques

Objectifs	Actions	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Priorité 1 : 2019-2022 2 : 2023-2026 3 : 2027 et au-delà
4.1. DÉVELOPPER la connaissance et le suivi scientifiques des dynamiques de l'estran (et des bassins versants de la Baie)	4.1.1. Établir une synthèse des études existantes sur l'estran, accessible à tous et diffusée	État : DREAL ?	1
	4.1.2. Créer un observatoire permanent de l'estran : a. Sur les évolutions hydrosédimentaires b. Sur les usages et les interactions avec le patrimoine naturel	InterSCoT/EPIC ? InterSCoT et futur CPIE ?	1 1
	4.1.3. Créer des supports de communication pour partager les connaissances sur l'estran (en lien avec les actions 4.1.1 et 1.1.10)	État : DREAL ?	2
4.2. ORGANISER la gestion différenciée des prés salés (dans l'espace et dans le temps)	4.2.1. Poursuivre la réflexion et expérimenter une méthode transversale interdépartementale sur l'intégration d'« abris » permettant le stationnement des troupeaux à une distance acceptable de l'estran/zones de pâture - Étudier la possibilité de classer les sites concernés	État : DDTM Manche	1
	4.2.2. Coordonner la gestion du DPM par une stratégie globale, déclinée en cadres de gestion particuliers à prendre en compte par les actes administratifs (voir aussi les actions 5.4 et 5.5 du DocOb)	État : Conservatoire du littoral, DDTM Manche et Ille-et-Vilaine	1
	4.2.3. Sensibiliser les promeneurs aux troupeaux pour un comportement responsable	Association des éleveurs (après avis et autorisations des services de l'Etat)	1
	4.2.4. Coordonner l'apport d'information des différents sujets pour éviter la multiplication anarchique des panneaux (en lien avec les actions 1.1.10 et 4.2.3)	InterSCoT	1
	4.2.5. Actualiser le diagnostic affiné des prés salés sur le Domaine Public Maritime et expérimenter de nouveaux fonctionnements/modes de gestion à partir des résultats (voir action 3.6 du DocOb)	Copil N2000	2
	4.2.6. Généraliser l'appellation AOC Moutons de Prés Salés (en lien avec les actions 4.2.1 et 4.2.2)	Association des éleveurs	2 - 3

## Le programme d'actions

4.3. ACCOMPAGNER qualitativement l'adaptation des activités de l'estran et du rivage (activités marines, culturelles, de tourisme et de loisirs)	4.3.1. Établir un programme partagé de préservation et valorisation du rivage de l'estran et maîtrise d'oeuvre par séquence	InterSCoT	1
	4.3.2. Organiser les traversées de la Baie à pied et les stationnements liés (voir aussi l'action 8.3.1 et l'action 3.3 du DocOb)	InterSCoT + Copil N2000	1
	4.3.3. Poursuivre la lutte contre les pollutions de l'eau, l'excès de nutriments et les déchets	Agences de l'eau + État	2
	4.3.4. Faciliter le pescatourisme et la continuité écologique des cours d'eau face aux exigences réglementaires	État + Agences de l'eau	2 - 3
	4.3.5. Soutenir le pâturage dunaire comme mode de gestion d'entretien des milieux (voir action 5.7 du DocOb)	?	2

## Le programme d'actions

### AXE 5 // ACCOMPAGNER les dynamiques agricoles gestionnaires de l'écrin du Mont

Objectifs	Actions	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Priorité 1 : 2019-2022 2 : 2023-2026 3 : 2027 et au-delà
5.1. PÉRENNISER les bocages par une gestion, une dynamique et une proximité adaptées	5.1.1. A partir du diagnostic existant, réaliser un diagnostic partagé sur le bocage, en débutant par les haies et les alignements sur les polders de l'Ouest, notamment à partir de Beauvoir, en mettant en valeur les expériences positives. Établir une stratégie globale de gestion du bocage.	InterSCoT	1
	5.1.2. A partir de la stratégie globale de gestion, expérimenter des plans de gestion locaux concertés spatialisés à des échelles cohérentes en débutant par les haies et les alignements sur les polders de l'Ouest, notamment à partir de Beauvoir (en lien avec la gestion des digues et anciennes digues)	EPCI	1 - 2
	5.1.3. Encourager le développement de chaudières-bois et réseaux de chaleur à l'échelle communale, alimentées en circuits courts	EPCI	2
5.2. ACCOMPAGNER l'adaptation des bâtiments agricoles et conchylicoles (friches, transformations, agrandissements, constructions nouvelles, abords)	5.2.1. Engager une action de réhabilitation des installations conchylicoles concédées sur le DPM du littoral breton de la Baie	État : DDTM / DREAL / STAP + EPCI + Communes	1
	5.2.2. Réaliser un diagnostic affiné des besoins en création/adaptation des bâtiments agricoles et conchylicoles	Chambres d'agriculture	2
	5.2.3. Co-rédiger une charte des bâtiments agricoles et conchylicoles adaptée au territoire UNESCO, avec les acteurs de l'aménagement, de l'agriculture et des secteurs vétérinaire et juridique (à partir des outils existants). Mener une réflexion sur le classement des sites concernés.	Chambres d'agriculture	2
	5.2.4. Accompagner les agriculteurs dans leur projet avec l'équipe de paysagistes concepteurs, d'architectes-urbanistes et d'écologues conseils (voir l'action 1.1.6)	InterSCoT	2
	5.2.5. Installer une veille foncière, recenser les bâtiments agricoles non utilisés, analyser le potentiel de devenir et prévoir des interventions foncières si nécessaire	SAFER	2

## Le programme d'actions

5.3. CONFORTER l'économie agricole et la qualité des paysages par la diversification des productions et le développement de la valeur ajoutée	5.3.1. Organiser un partenariat entre les producteurs (agriculteurs), les transformateurs, les distributeurs, les commerçants/restaurateurs, les hôteliers/loueurs de gîtes et de résidences touristiques, les consommateurs (circuits de proximité)	InterSCoT	1
	5.3.2. Définir les critères d'un label/marque Baie du Mont-Saint-Michel UNESCO avec un cahier des charges et organiser un plan de communication	InterSCoT + Chambres Consulaires	1
	5.3.3. Accompagner les porteurs de projet en circuit court et en diversification	Chambres d'agriculture	1 - 2
	5.3.4. Établir une stratégie de développement coordonné des marchés de producteurs sur le territoire UNESCO avec un encouragement à l'affichage de la traçabilité des produits	InterSCoT	2 - 3
	5.3.5. Encourager les structures d'enseignement agricole et les centres de formation à développer des locaux de transformation	Chambres d'agriculture	2 - 3
	5.3.6. Développer les Programmes alimentaires territoriaux (PAT) et les harmoniser	InterSCoT + EPCI	2
	5.3.7. Étudier la faisabilité d'un Plan local agricole dans une démarche partenariale, sur la base d'une étude agro-écologique et paysagère participative	InterSCoT + EPCI	2
	5.3.8. Développer les produits spécifiques/ AOC AOP / label/marque Baie du Mont-Saint-Michel UNESCO (voir l'action 5.3.2 et l'action 1.7 du DocOb)	InterSCoT	2 - 3
	5.3.9. Organiser des événements/produits autour de plats et recettes liés aux produits locaux	InterSCoT	2

## Le programme d'actions

### AXE 6 // CONFORTER la richesse agro-écologique et paysagère des fonds de vallées, marais et zones humides

Objectifs	Actions	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Priorité 1 : 2019-2022 2 : 2023-2026 3 : 2027 et au-delà
6.1. REGAGNER ET PÉRENNISER la gestion (agro) écologique des marais blancs, des marais noirs, des polders, des vallées et des marais intérieurs	6.1.1. Répertorier les secteurs et les parcelles les plus sensibles et favoriser les conduites parcellaires adaptées (prairie, rotation longue des cultures, zone humide...), en concertation avec les agriculteurs	InterSCoT + Chambres d'agriculture	1
	6.1.2. Poursuivre l'accompagnement des éleveurs dans leur changement vers un système plus herbager et plus pâturant afin d'optimiser la ressource et maximiser l'herbe face aux risques (sécheresse, ...)	Chambres d'agriculture	1 - 2 - 3
	6.1.3. Renforcer le soutien technique et financier aux agriculteurs engagés dans les services écosystémiques et environnementaux (en lien avec l'objectif 5.3)	Chambres d'agriculture	1 - 2 - 3
	6.1.4. Envisager la propriété foncière publique avec une gestion spécifique pour les terrains à forts enjeux	Etat : CELRL + Départements (ENS)	2
	6.1.5. Expérimenter des projets agro-écologiques et paysagers concertés, à l'échelle d'un secteur ou d'une exploitation	EPCI + Chambres d'agriculture	2
	6.1.6. Mettre en place un programme de replantation des vergers, notamment autour des villages, fermes et bâtis des polders (en lien avec 5.4)	EPCI	2
	6.1.7. Mettre en place un programme de redéveloppement de trame verte et bleue, notamment dans les polders (en lien avec les actions 5.1.1 et 5.1.2)	EPCI	2
	6.1.8. Expérimenter les bonnes pratiques de gestion des canaux et chenaux	Association Dignes et marais	2
	6.1.9. Concilier activités agricoles/avifaune par une gestion adaptée des niveaux d'eau dans le temps et dans l'espace (cf DocOb)	Association Dignes et marais	2
	6.1.10. Généraliser les plans de gestion écologiques des marais (en lien avec les actions 1.4, 4.2, 5.8, 5.11 et 5.12 du DocOb)	Conservatoire du Littoral + Collectivités territoriales	2

## Le programme d'actions

Suite de l'objectif 6.1	6.1.11. Soutenir les démarches de préservation et de restauration du bon état écologique des milieux humides pour honorer les engagements en tant que zone Ramsar (en lien avec l'action 1.1 du DocOb)	SAGEs + InterSAGE	2
	6.1.12. Organiser une veille scientifique, agronomique et écologique sur les évolutions liées au changement climatique et ses conséquences en Baie (en lien avec l'action 5.8 du DocOb)	État + Régions + Conservatoire du Littoral	2
6.2. DÉVELOPPER l'offre d'interprétation des vallées et marais (tourisme vert) à travers des sites de découverte nature et une itinérance spécifique (voir aussi axe 8)	6.2.1. Prioriser et compléter les continuités de circulations douces (piéton, vélo, cheval) à la faveur des fonds de vallons et vallées	Départements ?	2
	6.2.2. Développer un programme de valorisation du territoire spécifique à ce réseau de vallées, dans une logique de complémentarité à l'échelle de l'ensemble du territoire UNESCO, en lien avec tous les acteurs concernés (voir la Maison des marais de Sougéal et les objectifs 2.1, 4.4, 8.2 et 8.3)	InterSCoT	2

## Le programme d'actions

### AXE 7 // DÉVELOPPER une gestion patrimoniale ambitieuse, dynamique et coordonnée des villes, des villages et des activités

Objectifs	Actions	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Priorité 1 : 2019-2022 2 : 2023-2026 3 : 2027 et au-delà
7.1. VALORISER les villes principales du territoire de la Baie du Mont-Saint-Michel comme pôles-relais culturels et touristiques majeurs et complémentaires les uns aux autres	7.1.1. Expérimenter la tenue d'« ateliers du paysage urbain », fondant le développement et la valorisation des villes sur l'identification et la mise en récit du patrimoine local	EPCI + Communes concernées	1 - 2 - 3
	7.1.2. Enrichir les SCoT et les PLU(i) en matière d'orientations patrimoniales (voir l'action 1.1.9)	EPCI + Communes	1
	7.1.3. Faire appel aux paysagistes concepteurs, des architectes-urbanistes et des écologues conseils lors de la rédaction des documents d'urbanisme (en lien avec l'action 1.1.6)	InterSCoT	1

## Le programme d'actions

7.2. RENFORCER l'attractivité des villes et des villages par la maîtrise paysagère, urbaine et architecturale des développements d'habitats, activités et équipements	7.2.1. Enrichir les SCOT et les PLU(i) en matière d'orientations relatives aux patrimoines naturel et culturel, à l'architecture, aux espaces publics et aux zones d'activités (voir l'action 1.1.9) et élaborer des RLP(i) pour une meilleure gestion des publicités, enseignes et préenseignes	EPCI + Communes	1
	7.2.2. Accompagner les collectivités et les porteurs de projet par l'équipe de paysagistes concepteurs, des architectes-urbanistes et des écologues conseils (en lien avec l'action 1.1.6)	InterSCoT	1
	7.2.3. Former les instructeurs des permis de construire et d'aménager à l'ambition paysagère et architecturale et systématiser l'appui aux conseils des paysagistes concepteurs, des architectes-urbanistes et des écologues (en lien avec l'action 1.1.6)	InterSCoT + EPCI + Communes	2
	7.2.4. Réaliser et diffuser des guides de sensibilisation architecturale et paysagère spécifiques au territoire UNESCO à destination des habitants, des entreprises et des acteurs du développement économique, de l'aménagement et de la construction, des services et des élus des collectivités (en lien avec les actions 1.1.6 et 5.2.3)	InterSCoT	2
	7.2.5. Mettre en œuvre des constructions et espaces publics de référence en faisant appel à des hommes de l'art	InterSCoT (coordination et valorisation)	2 - 3
	7.2.6. Organiser des événements d'information et de sensibilisation pour évaluer les récents aménagements constructions ou réhabilitations et faire valoir les projets exemplaires (en lien avec les actions 1.2.8, 7.2.4 et 7.2.5)	InterSCoT + CAU 35 et CAUE 50 ?	2
	7.2.7. Clarifier les responsabilités et les moyens de police à l'égard des non-conformités ou non-autorisés et définir un programme pluriannuel d'information et de police pour faire respecter la réglementation en vigueur	État : DDTM ?	2
7.3. POURSUIVRE la valorisation des patrimoines de proximité en lien avec la Valeur Universelle Exceptionnelle	7.3.1. Développer les inventaires patrimoniaux de façon participative et les valoriser à la faveur d'événements festifs et artistiques (voir l'action 1.2.8)	InterSCoT (coordination) + Communes	1
	7.3.2. Après évaluation et discussion des OGS, définir un programme concerté de travaux de mise en valeur du patrimoine de proximité, en priorisant celui contribuant à la valeur universelle exceptionnelle des Biens UNESCO	InterSCoT (coordination) + EPCI	1 - 2
	7.3.3. Réaliser un plan guide de valorisation des îles Chausey	Conservatoire du littoral ?	2

## Le programme d'actions

### AXE 8 // ORGANISER des modes de découverte et d'usages apaisés de la Baie

Objectifs	Actions	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Priorité 1 : 2019-2022 2 : 2023-2026 3 : 2027 et au-delà
8.1. DÉFINIR une stratégie d'ensemble associant paysage et mobilités	8.1.1. Élaborer un schéma paysage et mobilités à l'échelle de la Baie, en s'appuyant sur les démarches existantes et en s'articulant avec l'offre touristique existante (en lien avec les actions 2.2.1, 4.3.2, 6.2.2, 8.2.1, 8.2.2, 8.2.3, 8.3.1, 8.4.1 et 8.4.2)	InterSCoT	1
	8.1.2. Créer un pôle d'échanges multimodal à la gare de Pontorson (projet 2021) dans le cadre d'un contrat de territoire entre la Région Normandie et la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie	Commune de Pontorson	1
	8.1.3. Lancer des missions de maîtrise d'œuvre pour décliner le schéma paysage et mobilités à l'échelle locale	InterSCoT (coordination)	2 - 3
	8.1.4. Organiser les services et les offres associés aux itinéraires, notamment au droit des points d'intermodalités (centralités, gares, parkings rétro-littoraux,...), en concertation avec les acteurs locaux	OT DMSMN / SPL DSMBMSM	2 - 3
	8.1.5. Créer un outil de promotion des mobilités douces et des offres associées pour les habitants et les visiteurs	InterSCoT	2
8.2. PROMOUVOIR fortement les itinérances douces de découvertes et de liaisons	8.2.1. Finaliser l'aménagement de la « Véloroute/Voie verte de la Baie du MSM de Saint-Malo à Granville » d'ici 2022 et mettre en place un jalonnement sobre	Conseil Départemental	1
	8.2.2. Parachever l'organisation du stationnement rétro-littoral développé dans le cadre des OGS d'ici 2021, notamment pour les véhicules des usagers de la « Véloroute/Voie verte de la Baie du MSM de Saint-Malo à Granville »	EPCI + Communes	1
	8.2.3. Élaborer un schéma des itinérances douces à l'échelle du territoire UNESCO (touristique et utilitaire) intégré au schéma paysage et mobilités (voir l'action 8.1.1)	InterSCoT	1

## Le programme d'actions

8.3. METTRE EN COHÉRENCE les itinéraires routiers de découverte thématiques et leur valorisation paysagère, culturelle et touristique (route du granit, route des marais, route des bocages, ...)	8.3.1. Élaborer un schéma des itinéraires routiers à l'échelle du territoire UNESCO (touristique et utilitaire) intégré au schéma paysage et mobilités (voir l'action 8.1.1)	InterSCoT	1
8.4. AMÉLIORER la desserte touristique et quotidienne de la Baie par le train (en lien avec la desserte bus et le réseau vélo)	8.4.1. Mettre en place le projet de ligne Paris-Pontorson porté par la Région Normandie (avril 2020)	Région Normandie	1
	8.4.2. Élaborer un schéma des déplacements ferroviaires à l'échelle du territoire UNESCO (touristique et utilitaire) intégré au schéma paysage et mobilités (voir l'action 8.1.1)	InterSCoT + Régions	1

# La stratégie de mise en oeuvre à court terme

## ACTIONS IMMÉDIATES (2019-2020)

Pour le très court terme (2019-2020), le comité opérationnel a retenu 7 actions à mettre en oeuvre. Elles concernent la rédaction du plan de gestion, la gouvernance, la communication et des zooms plus opérationnels.

Pour 2020, 2021 et 2022, 23 actions prioritaires ont été sélectionnées par le comité opérationnel. Celles de 2020 intègrent notamment l'organisation de la gouvernance suite aux élections municipales du printemps.

Les contributions des partenaires font émerger en outre 31 actions souhaitées également comme prioritaires. Elles apparaissent listées dans le tableau «Autres actions souhaitées à court terme». Leur mise en oeuvre sur 2020-2022 dépendra des moyens humains et financiers affectés à la mise en oeuvre du plan de paysage.

Actions	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1.1.1. Rédiger le Plan de gestion UNESCO sur la base des résultats du Plan de paysage, du plan d'actions Natura 2000 réactualisé, de l'actualisation de la V.U.E., de l'évaluation des politiques publiques, de la coordination clarifiée de l'action de l'État, des projets en cours sur la baie (médiation, développement, connaissance, etc.) et des études antérieures	État + InterSCoT + Copil N2000
1.1.2. Conserver à court terme la coordination des structures de gouvernance en place et engager une réflexion juridique, financière et fonctionnelle sur la structure de gouvernance adaptée en complément de l'EPIC national en cours de montage	InterSCoT
1.2.1. Définir une charte d'engagement en faveur des valeurs UNESCO, votée par les communes puis par les intercommunalités, les Départements, les Régions et l'État	InterSCoT
1.2.3. Construire des outils de communication mis à disposition des collectivités	InterSCoT
4.2.1. Poursuivre la réflexion et expérimenter une méthode transversale interdépartementale sur l'intégration d'« abris » permettant le stationnement des troupeaux à une distance acceptable de l'estran/zones de pâture - Étudier la possibilité de classer les sites concernés	État : DDTM Manche
7.1.1. Expérimenter la tenue d'« ateliers du paysage urbain », fondant le développement et la valorisation des villes sur l'identification et la mise en récit du patrimoine local	EPCI + Communes concernées
8.2.1. Finaliser l'aménagement de la « Véloroute/Voie verte de la Baie du MSM de Saint-Malo à Granville » d'ici 2022 et mettre en place un jalonnement sobre	Conseil Départemental

## La stratégie de mise en oeuvre à court terme

### ACTIONS 2020

Actions	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1.1.3. Mettre en place l'atelier permanent du projet de paysage patrimonial : l'A4P	InterSCoT
1.1.5. Organiser un service de l'Etat «facilitateur», harmonisé à l'échelle interdépartementale pour accompagner les projets	État
1.1.9. Rédiger un document-cadre des documents d'urbanisme et prévoir sa traduction réglementaire 7.1.2. Enrichir les SCoT et les PLU(i) en matière d'orientations patrimoniales (voir l'action 1.1.9) 7.2.1. Enrichir les SCOT et les PLU(i) en matière d'orientations relatives aux patrimoines naturel et culturel, à l'architecture, aux espaces publics et aux zones d'activités (voir l'action 1.1.9) et élaborer des RLP(i) pour une meilleure gestion des publicités, enseignes et préenseignes	InterSCoT EPCI + Communes EPCI + Communes
1.1.10. Créer une charte de communication, d'identité visuelle, de signalétique d'ensemble « Le Mont-Saint-Michel et sa Baie et les chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France »	InterSCoT
2.2.1. Réaliser un Schéma d'interprétation-médiation à l'échelle du territoire UNESCO dans une démarche participative des collectivités et des habitants et sur la base d'une analyse des professionnels du paysage (en lien avec l'axe 8)	InterSCoT
3.2.1. Créer une vitrine des savoir-faire d'excellence de la Baie dans la Tour Boucle et des lieux-relais dans les deux départements du territoire	OT DMSMN/SPL DSMBMSM
6.1.2. Poursuivre l'accompagnement des éleveurs dans leur changement vers un système plus herbager et plus pâturant afin d'optimiser la ressource et maximiser l'herbe face aux risques (sécheresse, ...)	Chambres d'agriculture
6.1.3. Renforcer le soutien technique et financier aux agriculteurs engagés dans les services écosystémiques et environnementaux (en lien avec l'objectif 5.3)	Chambres d'agriculture
8.4.1. Mettre en place le projet de ligne Paris-Pontorson porté par la Région Normandie (avril 2020)	Région Normandie

# La stratégie de mise en oeuvre à court terme

## ACTIONS 2021

Actions	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1.1.6. Installer des paysagistes concepteurs, des architectes-urbanistes et des écologues conseils à l'échelle de l'InterSCoT 7.1.3. Faire appel aux paysagistes concepteurs, des architectes-urbanistes et des écologues conseils lors de la rédaction des documents d'urbanisme (en lien avec l'action 1.1.6) 7.2.2. Accompagner les collectivités et les porteurs de projet par l'équipe de paysagistes concepteurs, des architectes-urbanistes et des écologues conseils (en lien avec l'action 1.1.6)	InterSCoT  InterSCoT  InterSCoT
1.2.5. Créer des panneaux UNESCO à installer sur les supports des panneaux déjà existants des entrées des communes (sur la base de la charte de communication, action 1.1.10)	InterSCoT
3.2.2. Sensibiliser les restaurateurs et gestionnaires de magasins à développer la part des produits de la baie et du territoire UNESCO dans leur offre	OT DMSMN/SPL DSMBMSM
3.3.2. Établir un programme chiffré et phasé d'amélioration de la qualité d'accueil Caserne/Rocher, sur la base d'un diagnostic affiné et partagé des besoins	EPCI
3.3.3. Établir un programme d'ensemble de valorisation paysagère, culturelle et touristique de Pontorson à l'arrivée sur le Mont Saint-Michel en passant par Beauvoir	EPCI
3.3.5. Faire connaître et renforcer les facilités d'accès pour les résidents	EPCI
5.1.1. A partir du diagnostic existant, réaliser un diagnostic partagé sur le bocage, en débutant par les haies et les alignements sur les polders de l'Ouest, notamment à partir de Beauvoir, en mettant en valeur les expériences positives. Établir une stratégie globale de gestion du bocage.	InterSCoT
8.1.2. Créer un pôle d'échanges multimodal à la gare de Pontorson (projet 2021) dans le cadre d'un contrat de territoire entre la Région Normandie et la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie	Commune de Pontorson

## La stratégie de mise en oeuvre à court terme

### ACTIONS 2022

Actions	Maîtrise d'ouvrage pressentie
4.3.1. Établir un programme partagé de préservation et valorisation du rivage de l'estran et maîtrise d'oeuvre par séquence	InterSCoT
4.3.2. Organiser les traversées de la Baie à pied et les stationnements liés (voir aussi l'action 8.3.1 et l'action 3.3 du DocOb)	InterSCoT + Copil N2000
5.3.1. Organiser un partenariat entre les producteurs (agriculteurs), les transformateurs, les distributeurs, les commerçants/restaurateurs, les hôteliers/loueurs de gîtes et de résidences touristiques, les consommateurs (circuits de proximité)	InterSCoT
5.3.3. Accompagner les porteurs de projet en circuit court et en diversification	Chambres d'agriculture
6.1.1. Répertorier les secteurs et les parcelles les plus sensibles et favoriser les conduites parcellaires adaptées (prairie, rotation longue des cultures, zone humide...), en concertation avec les agriculteurs	InterSCoT + Chambres d'agriculture
8.1.1. Élaborer un schéma paysage et mobilités à l'échelle de la Baie, en s'appuyant sur les démarches existantes et en s'articulant avec l'offre touristique existante (en lien avec les actions 2.2.1, 4.3.2, 6.2.2, 8.2.1, 8.2.2, 8.2.3, 8.3.1, 8.4.1 et 8.4.2) 8.2.3. Élaborer un schéma des itinérances douces à l'échelle du territoire UNESCO (touristique et utilitaire) intégré au schéma paysage et mobilités (voir l'action 8.1.1) 8.3.1. Élaborer un schéma des itinérances routière à l'échelle du territoire UNESCO (touristique et utilitaire) intégré au schéma paysage et mobilités (voir l'action 8.1.1) 8.4.2. Élaborer un schéma des déplacements ferroviaires à l'échelle du territoire UNESCO (touristique et utilitaire) intégré au schéma paysage et mobilités (voir l'action 8.1.1)	InterSCoT  InterSCoT  InterSCoT + Régions

# La stratégie de mise en oeuvre à court terme

## AUTRES ACTIONS A COURT TERME

<b>Actions</b>	<b>Maîtrise d'ouvrage pressentie</b>
1.1.4. Installer un conseil scientifique du plan de gestion UNESCO	État + Collectivités
1.1.7. Créer un observatoire photographique à l'échelle du territoire UNESCO s'appuyant sur les données existantes	InterSCoT
1.1.8. Définir l'architecture de la collecte, de la bancarisation et de la valorisation des données naturalistes en Baie (en lien avec l'action 4.1 du DocOb)	État + Futur CPIE
1.1.11. Prévoir une méthodologie d'évaluation de la mise en oeuvre du Plan de paysage	InterSCoT
1.1.12. Accompagner en ingénierie l'InterSCoT et les différentes collectivités pour la mise en oeuvre du Plan de paysage (et du Plan de gestion)	InterSCoT
1.1.13. Pérenniser et développer les échanges avec les territoires aux problématiques similaires	InterSCoT
1.1.14. Expérimenter une ou des méthodes de concertation interdépartementale pour solutionner des problématiques communes ou semblables	
1.2.2. Définir une stratégie de communication, appuyée sur les éléments de la VUE et les caractéristiques exceptionnelles des patrimoines architectural et naturel du territoire	InterSCoT + État
1.2.4. Développer une communication locale de la baie du MSM et de la zone tampon : transmission de valeurs, identité, reconnaissance par la population	OT SMSMN/SPL DSMBMSM
1.2.6. Définir les critères d'excellence et identifier des ambassadeurs ou relais en faveur des Biens inscrits au Patrimoine mondial (Mont Saint-Michel et sa baie et Chemins de Saint-Jacques) qui pourront signer la charte d'engagement en faveur des valeurs UNESCO (action 1.2.1)	OT SMSMN/SPL DSMBMSM
1.2.7. Identifier des points forts au droit des villes-portes, des axes d'entrée principaux et de sites emblématiques du territoire UNESCO et qualifier d'éventuels aménagements paysagers	InterSCoT (coordination)

## La stratégie de mise en oeuvre à court terme

2.1.1. Établir un inventaire affiné de l'ensemble des points de vue et fenêtres visuelles sur une base participative des communes, des habitants, des gestionnaires des haies, des associations environnementales/paysage ainsi que sur une analyse exhaustive du territoire par des professionnels du paysage	InterSCoT (base commune), EPCI et communes (inventaires)
2.1.2. Inscrire les fenêtres et points de vue identifiés et retenus dans les documents d'urbanisme, notamment par des OAP thématiques «Fenêtres visuelles et points de vue» dans les PLU(i)	EPCI et communes
2.2.2. Développer une signalétique qualitative harmonieuse (en lien avec l'axe 8)	InterSCoT
2.3.1. Établir un inventaire affiné des crêtes et reliefs écrins	InterSCoT (base commune), EPCI et communes (inventaires)
2.3.2. Intégrer la préservation des crêtes et reliefs-écrins contre l'urbanisation diffuse dans les documents d'urbanisme SCOT et PLU (i) (voir action 1.1.9) et mener une réflexion pour des classements de sites afin de préserver les crêtes remarquables	EPCI et communes
3.1.1. Développer une signalétique qualitative et harmonieuse, notamment au niveau de la Porte du Roy	CMN Abbaye-EPIC
3.1.2. Réaliser un plan-programme de la Tour Gabriel pour l'ouvrir au public	CMN Abbaye-EPIC
3.3.1. Engager une réflexion avec le nouvel EPIC sur le redéploiement du CIT comme lieu d'introduction à la découverte du bien UNESCO	EPIC
3.3.4. Développer une stratégie de gestion des flux du public autour du Mont	EPCI
4.1.1. Établir une synthèse des études existantes sur l'estran, accessible à tous et diffusée	État : DREAL ?
4.1.2. Créer un observatoire permanent de l'estran : a. Sur les évolutions hydrosédimentaires b. Sur les usages et les interactions avec le patrimoine naturel	InterSCoT/EPIC ? InterSCoT et futur CPIE ?

## La stratégie de mise en oeuvre à court terme

4.2.2. Coordonner la gestion du DPM par une stratégie globale, déclinée en cadres de gestion particuliers à prendre en compte par les actes administratifs (voir aussi les actions 5.4 et 5.5 du DocOb)	État : Conservatoire du littoral, DDTM Manche et Ille-et-Vilaine
4.2.3. Sensibiliser les promeneurs aux troupeaux pour un comportement responsable	Association des éleveurs (après avis et autorisations des services de l'Etat)
4.2.4. Coordonner l'apport d'information des différents sujets pour éviter la multiplication anarchique des panneaux (en lien avec les actions 1.1.10 et 4.2.3)	InterSCoT
5.1.2. A partir de la stratégie globale de gestion, expérimenter des plans de gestion locaux concertés spatialisés à des échelles cohérentes en débutant par les haies et les alignements sur les polders de l'Ouest, notamment à partir de Beauvoir (en lien avec la gestion des digues et anciennes digues)	EPCI
5.2.1. Engager une action de réhabilitation des installations conchylicoles concédées sur le DPM du littoral breton de la Baie	État : DDTM / DREAL / STAP + EPCI + Communes
5.3.2. Définir les critères d'un label/marque Baie du Mont-Saint-Michel UNESCO avec un cahier des charges et organiser un plan de communication	InterSCoT + Chambres Consulaires
7.3.1. Développer les inventaires patrimoniaux de façon participative et les valoriser à la faveur d'événements festifs et artistiques (voir l'action 1.2.8)	InterSCoT (coordination) + Communes
7.3.2. Après évaluation et discussion des OGS, définir un programme concerté de travaux de mise en valeur du patrimoine de proximité, en priorisant celui contribuant à la valeur universelle exceptionnelle des Biens UNESCO	InterSCoT (coordination) + EPCI
8.2.2. Parachever l'organisation du stationnement rétro-littoral développé dans le cadre des OGS d'ici 2021, notamment pour les véhicules des usagers de la « Véloroute/ Voie verte de la Baie du MSM de Saint-Malo à Granville »	EPCI + Communes

